

## Resiliation de bail pour vente

## Par jean, le 09/08/2011 à 19:39

## Bonjour,

nous avons resilier le bail de notre locataire pour vente en respectant le preavis de 6 mois. mais depuis ma femme est reconnue invalide et moi j'ai ete licencie nos revenus ayant enormement diminuer pouvons nous habiter dans ce logement et ne plus le vendre du moins pour l'instant merci

## Par mimi493, le 09/08/2011 à 19:52

Il n'est pas possible de résilier un bail pour vente.

On ne peut que ne pas renouveler le bail en envoyant un congé, pas seulement avec préavis de 6 mois, mais préavis de 6 mois AVANT la fin du bail. Le congé ne prend effet qu'à la fin du bail. Attention, beaucoup de bailleurs pensent qu'il suffit d'un préavis de 6 mois en cours de bail.

Les locataires sont-ils partis?